



1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				
Adresse des travaux :				
N° de lot :				

2. EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

3. CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :	____ / ____ / ____
	JJ MM AAAA

4. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

5. TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Raccordement pluvial :	<input type="checkbox"/> Sur	<input type="checkbox"/> Ø
Raccordement sanitaire :	<input type="checkbox"/> Sur	<input type="checkbox"/> Ø
Raccordement aqueduc :	<input type="checkbox"/> Sur	<input type="checkbox"/> Ø

Les travaux de raccordement sont faits par le service des travaux publics, aux frais du requérant.

FACTURATION

Prévoir les couts suivants lors du dépôt de votre demande:

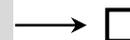
- Étude de la demande : **100,00\$ (Ø taxes)**
- Cout additionnel :
 - Raccordement à un(1) service **7 500,00 \$ (Ø taxes)**
 - Raccordement à deux(2) services **10 000,00 \$ (Ø taxes)**
 - Raccordement à trois(3) services **12 500,00 \$ (Ø taxes)**



6. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- Procuration du propriétaire (si requise) ou copie de l'acte notarié si récemment propriétaire.



IMPORTANT

Toute manipulation de la vanne d'entrée de l'aqueduc (bonhomme à l'eau ou toute autre vanne du réseau d'aqueduc), doit obligatoirement se faire par un employé municipal étant titulaire d'un certificat de qualification d'opérateur en eau potable, conformément à l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable c. Q-2, r. 40.

Vous devez communiquer avec le Service des travaux publics de la ville de Mascouche, au 450 474-4133, poste 4000, au moins vingt-quatre (24 h) heures à l'avance, afin de prendre rendez-vous.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le requérant doit se pourvoir, à ses frais, de tous les permis exigibles par la Ville, ou par une autre instance, pour l'exécution des travaux de raccordement. Il doit se conformer à toutes les lois et tous les règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et autres qui s'appliquent à ces travaux et il est responsable de toute violation à ces lois et règlements.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Normes de réalisation des travaux

Les travaux doivent être réalisés en respect des normes les plus récentes suivantes; BNQ 1809-300 (Travaux de construction- Conduites d'eau potable et d'égout), BNQ 1809-500 (Trottoirs et bordures en béton), BNQ 1809-900 (Travaux de construction - Documents administratifs généraux - Ouvrage de génie civil) ainsi que le Cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec - Infrastructures routières - Construction et réparation.

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Transmettez votre demande par courriel à permis@mascouche.ca, ou au comptoir du Service de l'urbanisme et du développement durable, au 3034, chemin Sainte-Marie.

NOTES

La ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la réalisation de votre projet.

COORDONNÉES

Service de l'urbanisme et du développement durable

permis@mascouche.ca

450 474-4133, poste 1000